

CONDITIONS GENERALES

La date limite pour les inscriptions est fixée au 01 septembre 2026.

- **Les anciens élèves (saison 25-26) bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au 30 juin 2026.**
- Les élèves inscrits pour la saison de cours 2026-2027 auront la priorité sur la prochaine saison 2027-2028 jusqu'au 30 juin 2027
- Les horaires des cours seront confirmés par mail au plus tard le **02 septembre 2026**.
- Les cours sont donnés en priorité à l'intérieur mais après le 15 avril, on peut faire les cours de tennis en extérieur si les terrains sont libres.
- En cas d'intempérie, les cours sont donnés exclusivement sur les terrains intérieurs. Certains cours pourront être annulés et il vous sera proposé de récupérer le cours à la fin de l'année académique, après le 20 juin 2027.
- L'école de tennis se réserve le droit d'annuler tout groupe qui ne réunirait pas le nombre suffisant d'inscrits ainsi que de modifier l'horaire de cours pour assurer l'homogénéité d'un groupe.
- **Pour les nouveaux membres de l'écolage**, il est possible de faire un cours test. On vous demandera **20€** qui sera déductible sur le montant des cours de tennis si l'enfant s'inscrit au cycle 2026-2027.

Modalités de Paiement

- Seuls les élèves en ordre de paiement peuvent participer au cours.
- **La totalité du solde doit être payé pour le 31 décembre 2026 au plus tard**
- Possibilité de paiements échelonnés uniquement sur demande par mail à ecolage@tcenghien.be. Réduction non applicable.
- Le paiement s'effectue par virement sur le compte : BE27 0020 2793 7873 avec la communication « Nom prénom cycle annuel 2026 - 2027 ».

Cours

- Le prix des cours comprend le moniteur, la location du terrain, les balles, l'assurance et le matériel pédagogique.
- Les élèves s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur du club, ses us et coutumes ainsi qu'à adapter leur tenue en fonction des terrains (chaussures, ...).
- **Lors de la période d'interclub**, c'est-à-dire à partir du 15 avril, les interclubs sont prioritaires par rapport aux cours de tennis en cas d'intempérie et que les terrains extérieurs ne sont pas praticables. Le staff vous enverra un sms pour vous prévenir de l'annulation du cours et il sera récupéré après le 20 juin 2027.
- En cas d'impossibilité de remplacement d'un moniteur absent, les cours seront récupérés au plus tard après le 20 juin 2026.
- Toute absence ne sera pas récupérable sauf sur une présentation d'un certificat médical de plus de 2 semaine. Certificat à envoyer au responsable administratif dans les plus brefs délais.
- Un remboursement en « bon à valoir » sur un stage sera proposé au prorata du nombre de cours manqués avec un **montant maximum de 100€/élève non cumulable. Le tennis club d'Engghien ne rembourse pas les cours manqués !**

Assurances

- Le tennis club d'Engghien, par sa collaboration avec l'AFT, contracte pour chaque élève de l'école de tennis non affilié, de moins de 16 ans, une assurance le couvrant pour la durée de son cours et sur son terrain.
- **Tout élève de plus de 16 doit être assuré, sur le terrain, en s'assurant à l'AFT (montant de l'affiliation 2027 : 50€).**
- Tout élève participant aux interclubs 2027 doit être assuré, sur le terrain, en s'assurant à l'AFT (montant de l'affiliation 2027 : variable en fonction de l'année).

Conditions d'annulations

- En cas d'annulation avant le 31 aout 2026, le paiement versé sera restitué, déduction faite de 30€ de frais administratifs par cours + le montant de l'assurance 2026 en fonction de la date de naissance.
- Entre le 01/09/2026 et le 11/10/2026, cette restitution se fera par le biais d'un « bon à valoir » sur un stage (moins les frais de 30€/cours) valable jusqu'au 31 aout 2027.
- Au-delà, de ces dates, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

Pour tout autre question ou renseignement, merci d'envoyer un mail à ecolage@tcenghien.be